Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 074-217400969-20250324-DEL2025_21-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEL n°– 2025/21

MAIRIE DE CRUSEILLES
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, maire de cette commune.

Date de la convocation du Conseil municipal : le mardi 18 mars 2025.

Présents : 16

Mesdames Anne BARRAUD, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Sylvie MERMILLOD, Alexandra MEYER, Solange PAIREL, Valérie PERAY
Messieurs Claude ANTONIELLO, Patrice CLAVILIER, Bernard DESBIOLLES, Lionel DUNAND, Daniel FOURRIER, Nathan JACQUET, Jean PALLUD, Robert PAPES

Absents excusés : 8

Madame Marylou BOUCHET donne procuration à Monsieur Bernard DESBIOLLES,
Madame Charline BUFFARD donne procuration à Madame Chrystel BUFFARD,
Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE donne procuration à Madame Anne BARRAUD,
Madame Sylvie RAHON-BISCHLER,
Monsieur Robert AMAUDRY donne procuration à Monsieur Patrice CLAVILIER,
Monsieur Louis JACQUEMOUD donne procuration à Monsieur Lionel DUNAND,
Monsieur Jean-Paul VASARINO donne procuration à Monsieur Claude ANTONIELLO,
Monsieur Jérôme JONFAL

Absents : 3

Madame Neila ROBBAZ,
Messieurs Alexandre CHASSAING et Gaël HACKIERE

Quorum : 14

Monsieur Jean PALLUD a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	16
Représentés :	6
Absents excusés :	2
Absents :	3
VOTE : Votants	22
Pour :	22

OBJET : JARDINS FAMILIAUX – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN PRIVE

Publié le : 22/07/2025 15:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.intramuros.org/cruseilles/documents_administratifs/36249

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 074-217400969-20250324-DEL2025_21-DE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la délibération n°2023/78 en date du 06 juin 2023 a acté le renouvellement de la convention annuelle signée depuis 2011 avec Madame LAFONTAINE Bernadette pour la mise à disposition gratuite d'une partie de sa parcelle, cadastrée section D, numéro 1987, d'une superficie d'environ 400 m² et destinée à l'exploitation de jardins familiaux à vocation sociale.

Considérant l'intérêt que représente la pérennisation de ce projet pour les habitants de la Commune qui n'ont pas d'espace pour jardiner, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de renouveler la convention telle qu'annexée à la présente pour une durée de deux ans et de l'autoriser à signer cette dernière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour renouveler avec Madame LAFONTAINE Bernadette, ou toute personne physique pouvant se substituer au propriétaire ainsi que ses ayants droit le cas échéant, la convention de mise à disposition gratuite d'une partie de sa parcelle cadastrée section D, numéro 1987, d'une superficie d'environ 400 m² pour une durée de deux ans, soit du 1er mai 2025 au 30 avril 2027 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Copie Conforme

Signatures

Le secrétaire de séance
Jean PALLUD

Le Maire
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 (Haute-Savoie)

Télétransmise en Sous-Préfecture le : 27 MARS 2025

Mise en ligne sur le site internet le : 27 MARS 2025

Publié le : 22/07/2025 15:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.intramuros.org/cruseilles/documents_administratifs/36249

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 074-217400969-20250324-DEL2025_21-DE

CONVENTION DE LOCATION

TERRAIN AGRICOLE A DESTINATION D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE JARDINS FAMILIAUX ET /OU JARDINS PARTAGES

Entre les soussignés :

La Commune de Cruseilles, représentée par son Maire, Sylvie MERMILLOD, agissant en son nom et pour le compte de la Commune en vertu de la délibération du Conseil municipal n° du 04 mars 2025,

d'une part,

Et,

Monsieur LAFONTAINE Stéphane, domicilié 2480, Route de Chosal à Cruseilles (74350) agissant en son nom et pour le compte de Madame LAFONTAINE Bernadette

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

La présente convention a pour objet d'autoriser l'occupation d'une surface agricole de 400 m² environ sur le haut de terrain situé Rue des Frères, enregistré au cadastre sous le numéro 1987, en vue de réalisation d'un projet de jardins familiaux et/ou jardins partagés mis à la disposition d'habitants de Cruseilles.

ARTICLE 1 : DUREE

La convention prendra effet au 1er mai 2025 **pour une durée de VINGT-QUATRE mois,** soit jusqu'au 30 avril 2027.

ARTICLE 2 : RESILIATION

Le locataire peut résilier ladite convention en prévenant le propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception **trois mois avant le terme** de la convention soit avant le 1er février 2027.

Publié le : 22/07/2025 15:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.intramuros.org/cruseilles/documents_administratifs/36249

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 074-217400969-20250324-DEL2025_21-DE

Le propriétaire pourra résilier la présente convention en prévenant le locataire par lettre recommandée avec accusé de réception **trois mois avant le terme** de la convention, soit avant le 1er février 2027.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DES LOCATAIRES

Le locataire est tenu aux obligations suivantes :

- User paisiblement de l'espace loué selon la destination prévue par la présente convention ;
- Ne pas installer d'équipement non démontable à la restitution de l'espace ;
- Effectuer ou faire effectuer un entretien régulier de l'espace ;
- Ne pas céder la présente convention à toute autre personne.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire met à disposition de la commune, gratuitement une partie de la parcelle cadastrée section D n°1987 (environ 400 m²).

Il s'engage à laisser au locataire durant le temps de la convention, l'usage de l'espace pour une utilisation définie par la présente convention.

Fait à Cruseilles, le

Monsieur LAFONTAINE Stéphane

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

Publié le : 22/07/2025 15:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.intramuros.org/cruseilles/documents_administratifs/36249